

écartant la question plus idéologique du statut juridique des RGM.

Les États ont évoqué de manière positive la conservation marine et le besoin d'établir des zones protégées, même si certains ont clairement souhaité limiter les ambitions. Si la majorité des États se sont concentrés sur la création d'un mécanisme de mise en place d'un réseau d'AMP reposant sur les meilleures données scientifiques disponibles, quelques uns se sont fortement opposés à l'idée que les AMP puissent représenter une fin en soi, faisant valoir au contraire qu'elles devaient servir à lutter contre des menaces spécifiques et être limitées dans le temps.

---

---

Sans surprise, la question controversée de ce que pouvait représenter ce nouvel accord pour la pêche a été un point de divergence, même s'il semble que le débat se soit éloigné de *l'opportunité* d'inclure la pêche pour se concentrer sur *la façon* dont celle-ci devait être incluse. La plupart des États sont convenus que les poissons font partie de la biodiversité en haute mer et que la pêche, en particulier la pratique destructive du chalutage en eaux profondes, constitue actuellement la menace la plus sérieuse. Un petit nombre d'États pêcheurs continuent néanmoins de soutenir que la réglementation actuelle est suffisante.

La discussion sur les EIE a été un peu moins tendue – les États s'accordent sur la nécessité de ces évaluations, et un ensemble de principes, d'options et d'idées a été avancé, même si aucun accord clair ne s'est encore dégagé sur la façon dont les EIE fonctionneront dans la pratique dans les ZAJN.

---

---

Un fort consensus se dégage également sur le besoin d'apporter aux pays en développement le savoir-faire et les technologies nécessaires pour mener des activités de recherche scientifique marine, même si on ne voit pas encore clairement comment un nouvel accord pourra donner le coup d'envoi d'une nouvelle ère en termes d'assistance et de coopération. En particulier, les opinions risquent de diverger entre les pays en développement à la recherche d'une forme de mécanisme institutionnel ou d'une approche multilatérale et les pays développés favorables à des mesures moins strictes.

Dans ce contexte, de nombreux pays en développement ont déploré le manque de contributions à un fonds spécial d'affectation volontaire mis en place avant la